

Décret

Générale

modern

Décret n° 77-041/PR portant nomination d'un magistrat.

n° 77-041/PR

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
17 octobre 1977

Numéro JO
n° 10 du 24/10/1977

Date du numéro
24 octobre 1977

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Vules lois constitutionnelles nos 1 et 2 du 27 juin 1977, Vu l'ordonnance n° 14 du 29 juillet 1977 sur le fonctionnement de la justice.

Vule décret n° 23 du 24 août 1977 fixant les règles provisoires de recrutement des magistrats, Vu la candidature de M. Houssein Aganeh Djilal à un emploi dans la magistrature, Vu urgence

TEXTE INTÉGRAL

Décète : Art. 1er— M. Houssein Aganeh Djilal, agent contractuel au service de la justice, titulaire de la capacité en droit et ayant deux années de service à la Police et au Service judiciaire, est nommé juge au Tribunal de première Instance de Djibouti. Art. 2 — La présente nomination prendra effet tant au point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter du 1er septembre 1977. Art. 3. —Le présent décret sera publié suivant la procédure d'urgence ainsi qu'au «Journal officiel» de la République de Djibouti.